



0003878

N° ____ / ART/DG/DA/JPC/CPC/CEA₂/CA

Yaoundé, le 29 NOV 2016

COMMUNIQUE SUR LES CAS D'ARNAQUES CONSTATES SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) a été saisie de plusieurs plaintes des consommateurs sur des cas d'arnaques opérées à partir des réseaux et services de télécommunications offerts au public.

Ces arnaques se présentent sous plusieurs formes, notamment :

- ❖ La vente dans la rue, de cartes SIM dénommées « puces » avec des numéros prétendument commerciaux et faciles à retenir ainsi que de fausses promesses d'obtention de crédits de communications supplémentaires ;
- ❖ Les appels sur des numéros de téléphones mobiles d'usagers de la part des individus qui prétendent être des agents commerciaux des opérateurs de téléphonie mobile (MTN, Orange ou VIETTEL) et annoncent des promotions extraordinaires se traduisant soit par la soustraction de crédits téléphoniques, soit par le paiement d'une somme d'argent en contrepartie.

Ces pratiques répréhensibles, opérées à l'insu et au détriment des opérateurs eux-mêmes, font également subir d'importants désagréments aux consommateurs.

C'est pourquoi, l'ART appelle les usagers et consommateurs de services de télécommunications à faire preuve de vigilance en s'abstenant d'acheter des cartes SIM auprès des vendeurs à la sauvette sur la voie publique et à se rapprocher des points de vente officiels des opérateurs dédiés à l'achat de cartes SIM.

Les usagers sont également invités à observer la plus grande prudence lorsqu'ils reçoivent les appels téléphoniques de certains individus non identifiés et mal intentionnés se faisant passer pour des agents commerciaux des opérateurs de téléphonie mobile.

Pour sa part, l'ART, en relation avec les opérateurs, les autorités judiciaires et les forces de sécurité, s'emploie à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de mettre un terme à ces pratiques illégales.



LE DIRECTEUR GENERAL

Jean Louis Beh Mongue